

INSTRUCTIONS POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Pièce à fournir pour que le dossier soit considéré comme complet :

- ✓ Le formulaire ANNEX I EI LPS "FORM FOR THE INVESTMENT SERVICES AND ACTIVITIES PASSPORT NOTIFICATION AND THE CHANGE OF INVESTMENT SERVICES AND ACTIVITIES PARTICULARS NOTIFICATION" complété en anglais sous format Word.

Transmission du dossier à l'ACPR :

- ✓ Le formulaire sous format Word doit être déposé sur le portail autorisations de l'ACPR : <https://acpr-autorisations.banque-france.fr/>. Ce formulaire est destiné à être transmis sous sa forme d'origine à l'autorité compétente de l'État membre d'accueil.
- ✓ Il convient de remplir un seul formulaire pour tous les États membres concernés, si les services d'investissement sont identiques.
- ✓ La D.A. (Direction des Autorisations) est à la disposition des demandeurs pour leur apporter les informations utiles à la bonne présentation du dossier. (SEPS-Pôle passeport européen, email : passport.notifications@banque-france.fr).